

# LE POUVOIR TRADITIONNEL AU SUD-KIVU DE 1998-2003 : ROLE ET PERSPECTIVES

*par Paul-Robain Namegabe*

## 1. INTRODUCTION

Les deux guerres de 1996 et de 1998 qui ont secoué la République démocratique du Congo (RDC) semblent avoir fait du pouvoir traditionnel au Kivu une de leurs principales cibles. Celle de 1996 s'ouvre par l'assassinat du Mwami Lenge Rampa, suivi, en 1997, par l'arrestation et la détention sans motif valable des Bami Pierre Ndatabaya de Ngweshe, Désiré Kabare de Kabare et Nakalonge de Kalonge par le régime de Laurent Désiré Kabila.<sup>1</sup> Le but de ces arrestations semblait résider simplement dans l'humiliation, l'intimidation et l'affaiblissement de l'institution traditionnelle. La guerre de 1998 montre sans aucun doute que l'autorité coutumière est à nouveau dans l'angle de tir : le Mwami Mubeza de Kasika et son épouse Yvette Nyange ainsi qu'une soixantaine de personnes trouvées dans sa cour sont massacrés le 24 août 1998. L'intimité des cours royales, à Ngweshe, Kabare et ailleurs, a été violée, les objets pillés ou saccagés et les symboles sacrés profanés. Au Nord-Kivu, de nombreux chefs locaux ont été tués ; plusieurs ont été remplacés par d'autres d'obédience des rebelles<sup>2</sup>.

L'insécurité généralisée qui a résulté de la prolifération des armes dans la région, de la diffusion des milices et des débordements (tueries, tortures, viols, humiliations, pillages et incendies des habitations des populations, confusion du commandement sur les personnes avec l'appropriation ou l'usage de leurs biens, ...) commis par les armées (rebelles et de leurs alliés) engagées sur le terrain a entraîné la constitution spontanée des mouvements de résistants locaux. Ceux-ci, composés essentiellement de jeunes et même d'enfants, ont réussi, à divers endroits, à couper de larges parties du territoire et à y faire régner leur propre loi. Des plus véreux ne manquaient pas de s'en prendre à quelques chefs locaux et à leurs aînés sociaux, allant jusqu'à les envoyer en course notamment pour la collecte des vivres.

Dans un tel contexte d'instabilité et de recomposition, les autorités traditionnelles ont malgré tout survécu. Leur incidence s'est faite même ressentir, soit au niveau de la partie du pays restée sous contrôle du gouvernement de Kinshasa, soit dans la zone sous occupation rebelle, soit sur les deux. Toute la question consiste à savoir comment. En d'autres termes,

<sup>1</sup> LUBALA, E., "Emergence d'un phénomène résistant au Sud-Kivu (1996-2000)", in *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 1999-2000*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.200.

<sup>2</sup> Van ACKER, F., "La 'péménéisation' du Haut-Kivu : opportunisme et droits fonciers révisés", in *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 1998-1999*, Paris, L'Harmattan, 1999.

quelle a été la stratégie du pouvoir traditionnel et son rôle dans cette période conflictuelle ? La deuxième question subséquente à celle qui précède, consiste à savoir quel rôle ce pouvoir peut-il jouer dans la période post-conflit ?

Avant de tenter de rechercher des réponses à ces questions, avançons déjà une hypothèse.

Van Rouveroy Van Nieuwaal parle du chef traditionnel comme un «chef de manœuvre»<sup>3</sup> disposant d'un éventail de stratégies dans un espace plus large que celui que l'on a tendance à lui reconnaître formellement. Même quand il fait partie intégrante des structures étatiques, il continue à constituer en quelque sorte un univers à part à cause justement de sa capacité à mobiliser deux registres différents (traditionnel et moderne). Ce qui ferait que la chefferie n'est pas totalement contrôlée ou absorbée par les élites qui semblent avoir la maîtrise sur les structures étatiques.<sup>4</sup> Nous allons vérifier si cette explication s'adapte au contexte de la province du Sud-Kivu de 1998 à 2003. Le cas du Nord-Kivu a été traité dans une étude récente de F. Van Acker<sup>5</sup>. Le choix de la période est, quant à lui, dicté par la longue durée de la deuxième guerre qui, contrairement à celle d'octobre 1996 - mai 1997 qui est passée comme un coup de balai et qui a emporté le régime Mobutu, a vu se mettre en place une administration coupée totalement du reste du pays. On sait par exemple que les marchandises pour passer d'une zone à la zone sous contrôle du RCD, devait payer les droits de douane comme si la frontière s'était déplacée à l'intérieur du pays. L'administration a connu des nouvelles

<sup>3</sup> Cette expression ne signifie nullement que les chefs traditionnels sont des acteurs autonomes ; bien au contraire. L'avènement de l'Etat moderne a eu pour effet de subordonner leur pouvoir à celui de l'Etat et cela bon gré, mal gré. En ce qui concerne le Congo particulièrement, on note que les chefs locaux qui refusaient de négocier par 'traité' leur soumission au pouvoir colonial, y étaient contraints par la force, sans compter qu'en cas de persistance, ils pouvaient se voir remplacer par d'autres «indigènes locaux plus délurés ou ambitieux, souvent opposés aux autorités traditionnelles ou encore par des chefs voisins intrigants». XX, "L'évolution politique du Congo belge et des autorités indigènes" in *Problèmes d'Afrique centrale*, n°43, 1<sup>er</sup> trimestre 1959, Bruxelles, p. 27. Voir aussi MARCHAL, Jules, *E.D. Morel contre Léopold II: L'histoire du Congo 1890-1910*, vol. I, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 44 et sv. Dire que les chefs traditionnels sont des «chefs de manœuvre» dans ce contexte-ci revient simplement à souligner leur génie, leur aptitude ou leur capacité hors de pair à se présenter et à se faire admettre vis-à-vis tant de l'Etat que d'autres sujets ou acteurs comme des leaders locaux et porte-parole qualifiés de leurs entités et de leurs administrés et ce, même dans des contextes qui tentent de les effacer ou de les affaiblir. Les moyens qui servent dans cette entreprise sont divers, allant de ceux qui pourraient être considérés comme légitimes ou normaux (probité, compétence, effectivité, efficacité, loyauté dans une certaine mesure) aux plus mitigés (courtisannerie, corruption, délation).

<sup>4</sup> ROUVEROY Van NIEUWAAL, E.A.B., "States and chiefs: Are chiefs mere puppets?", RAY, Donald I. and ROUVEROY Van NIEUWAAL, E.A.B. (Dir.), "The new relevance of traditional authorities in Africa's future", in *Journal of legal pluralism and unofficial law*, no. 37-38/1996, special double issue, Foundation for the journal of legal pluralism, Netherlands, 1996, p.7.

<sup>5</sup> Van ACKER, F., *op. cit.*

unités et la création de nouveaux postes ou services pour accroître le contrôle et la maîtrise sur tous les secteurs-clés (renseignements, finances, armée, ...).

## 2. STRATEGIE DES AUTORITES COUTUMIERES

Face au climat d'austérité consécutif à l'occupation du Kivu par le RCD, les chefs ont adopté trois attitudes distinctes : la résistance, la résignation ou l'accommodation et l'engagement ou la collaboration.<sup>6</sup>

### 2.1. La résistance

La résistance des chefs s'est manifestée sous plusieurs formes. Certains, comme le Mwami Naluhwinja ou le chef Bashali, ont carrément quitté leurs entités pour trouver refuge à l'étranger ou s'exiler afin de marquer leur refus de servir sous les ordres des nouveaux occupants. Le premier a pris la direction de l'Europe<sup>7</sup> tandis que le deuxième s'est exilé à Kinshasa.

D'autres avaient pris la voie de la clandestinité. C'est la position adoptée par le Mwami Ndatbaye de Ngweshe qui, depuis août 1998 jusque récemment en décembre 2004, n'est pas apparu, mais se trouvait bel et bien dans l'espace contrôlé par le RCD. Sa cachette était gardée secrète par quelques personnes proches de son entourage. Quelques rares fois, des déclarations attribuées à lui venaient dénoncer les forfaits causés dans son entité par les belligérants.<sup>8</sup> Les Bami Désiré Kabare de Kabare et Ndare Nsimba des Bafuliru avaient également pris l'option de la clandestinité. Le premier a fait une brève apparition en juin 2001 avant de repartir cette fois pour Kinshasa; ce qui n'a pas manqué de susciter des interrogations parmi les populations d'autant plus que la province était encore sous occupation du RCD. L'attitude du deuxième, le Mwami Ndare Nsimba, est assez curieuse au point de mériter une attention soutenue. A la sortie de sa cachette, ce chef mena une vie ouverte au Sud-Kivu où il devint d'ailleurs président du Collège des Bami du Sud-Kivu, COBASKI en sigle. Ce collège a été constitué en 1999 par ces Bami pour traiter des questions touchant leurs entités respectives. Il était très proche du RCD, lequel a encouragé l'initiative de sa création et contribué au financement de ses activités.<sup>9</sup> Le Mwami Ndare, tout en étant président, n'avait pas cessé ses contacts avec les Maï-Maï qui

<sup>6</sup> TULL, D. M., "A reconfiguration of political order? The state of the State in North Kivu (RD Congo)", *African Affairs* 102, 2003, p.439.

<sup>7</sup> Il a malheureusement trouvé la mort à la suite d'un accident de circulation survenu en France en décembre 2000.

<sup>8</sup> Notons entre autres à ce sujet les déclarations intitulées respectivement, «Ni compromis, ni compromission» du 30 avril 2002, «Après la nuit vient le jour» de mars 2003 et, récemment, «SOS pour la population de Ngweshe ! Notre deuil est sans limites», datée du 21 février 2004, qui ont toutes connues une grande diffusion par internet.

<sup>9</sup> Par exemple, en appui à cette structure, le RCD lui avait donné un bus pour permettre le déplacement de ses membres.

opéraient dans son entité. Les relations avec le RCD dégénérent lorsque les Maï-Maï enlevèrent le commandant Olivier, chef des opérations du groupe para-militaire dénommé «Local Defense» basé à Kaziba. Le 31 mars 2001, le Mwami Ndare Nsimba fut convoqué à la résidence du gouverneur de Province où il reçut l'instruction de descendre sur Lubarika pour négocier la libération de cet officier et le ramener vivant. Alors que deux jours auparavant, il accompagnait encore le Secrétaire général du RCD, Azarias Ruberwa, dans sa tournée à Uvira, il se trouvera qualifié, à cause de son jeu ambigu, de «danger public».<sup>10</sup> Conscient de l'insécurité dans laquelle il se trouvait désormais, le Mwami réussit à se sauver pour se retrouver à Kinshasa où il se fait passer depuis lors ouvertement comme appartenant au groupe Maï-Maï.<sup>11</sup>

D'autres chefs enfin ont déclaré dès le début leur opposition aux rebelles et se sont engagés dans la lutte armée en constituant des milices Maï-Maï ou en s'alliant à celles déjà opérationnelles.

Il faut cependant noter que même si la plupart de chefs opposés au RCD ne déclaraient pas ouvertement leur appartenance aux mouvements armés de résistance, ils apportaient à ces derniers un appui tout au moins idéologique. En effet, on ne devrait pas perdre de vue qu'une des caractéristiques essentielles des mouvements Maï-Maï c'est qu'il s'agit de mouvements dont les adeptes ainsi que les responsables sont généralement issus d'une même ethnie. C'est ce qui explique du reste leur grand nombre et rend difficile la coordination de leurs opérations. Et comme le chef traditionnel a un ascendant incontestable sur les membres de son ethnie, cela explique que dans les milieux où les chefs locaux ont refusé toute collaboration avec le pouvoir rebelle que l'on a enregistré des contestations armées les plus farouches.

## 2.2. La résignation ou accommodation

La résignation traduit le comportement d'adaptation et même de soumission de certains chefs dans leurs relations avec les nouveaux maîtres des lieux. Il s'agit d'une démarche quelque peu pragmatique qui leur permettait de ne pas perdre leur pouvoir ou leur position sociale. Ils avaient toutefois comme obligation de répondre aux demandes du RCD dans les matières administratives dans la mesure où ils continuaient à être membres de l'administration étatique.<sup>12</sup> Des injonctions leur étaient également faites de prendre part à certaines activités organisées par le RCD. C'est ainsi par exemple qu'ils formèrent un groupe très important parmi les participants au

<sup>10</sup> C'est d'ailleurs en ces termes que le qualifia monsieur Tommy Thambwe, alors chef de département adjoint en charge de l'enseignement au sein du RCD, lors d'une réunion avec les étudiants ressortissants d'Uvira tenue le premier avril 2001. Voir à ce sujet un rapport de l'ONG Héritiers de la Justice sur le site <http://www.heritiers.org/mwamindare.html>.

<sup>11</sup> Voir à ce sujet <http://www.digitalcongo.net/fullstory.php?id=3010>.

<sup>12</sup> TULL, D. M., *op.cit.*

dialogue inter-kivutiens tenu à Bukavu en septembre 2001 dans des conditions très controversées par la société civile et les populations locales. Ces dernières ne voyaient pas l'utilité de ce dialogue, et cela d'autant plus que les questions y débattues figuraient à l'ordre du jour du dialogue intercongolais dont la marche se trouvait entravée jusque-là par le RCD. Ces chefs ont été obligés également, avec d'autres agents de l'administration, de subir pendant deux mois près de Kigali au Rwanda une formation idéologique et politico-militaire au début de l'année 2001.<sup>13</sup> Nombreux se plaignirent à leur retour des conditions surtout alimentaires dans lesquelles ils ont passé leur séjour lors de cette formation, mais ils n'avaient pas le choix.

### 2.3. L'engagement ou collaboration

Lorsque le RCD entame la guerre en occupant la province du Sud-Kivu en août 1998, on constate quelques rares cas de chefs traditionnels dans son sillage. Il s'agit essentiellement des Bami Rubenga d'Idjwi Nord et Ntambuka d'Idjwi Sud, rejoints par Nakaziba Cimanye II de Kaziba. La présence des deux premiers fut d'ailleurs signalée à Kigali dès le début de la guerre. Après y avoir séjourné pendant quatre jours, ce fut le tour de tous les notables des deux chefferies d'effectuer le même déplacement.<sup>14</sup> Ce ralliement des autorités de cette île dès le début de la guerre explique-t-il qu'on y ait rencontré moins de résistance du genre Maï-Maï, comme ce fut le cas ailleurs dans d'autres chefferies ? Rien a priori ne permet d'écarter pareille hypothèse.

Hormis ces quelques cas, les relations entre le RCD et les chefs traditionnels n'étaient pas évidentes. On sait déjà que lors de la première guerre de l'AFDL conduite par Laurent-Désiré Kabila, certains chefs ont payé le prix de leur répugnance ou distance vis-à-vis de son régime à cause notamment de la présence des éléments rwandais dans ses rangs<sup>15</sup>. Le RCD, pour sa part, lorsqu'il fait son entrée au Kivu avec les mêmes éléments rwandais, s'attaquera aux institutions traditionnelles dans la foulée des débordements qui accompagnaient ses conquêtes militaires. Les Bami, lorsqu'ils n'étaient pas lâchement assassinés, comme ce fut le cas pour le Mwami François Mubeza de Kasika, voyaient leurs cours purement et simplement saccagées ; ce qui a contraint d'ailleurs de nombreux chefs au

<sup>13</sup> *Idem.*

<sup>14</sup> Même si officiellement aucun compte rendu n'a été fourni sur l'objet de ces missions, des informations ont circulé indiquant qu'il fut indiqué aux chefs concernés qu'historiquement l'île d'Idjwi appartenait au Rwanda il y a des siècles et que, par conséquent, ces chefs devaient accepter que les troupes d'occupation y restent quelle que soit l'issue du conflit. Cf. MUHEME, G., *op. cit.*, p.7. La tenue, depuis lors, des réunions publiques à Idjwi par le préfet de Kibuye (Rwanda) ne fera que contribuer à renforcer la véracité de ces informations. Voir Van ACKER, F., *op. cit.*, p.230.

<sup>15</sup> C'est ce qui avait expliqué l'emprisonnement des Bami Pierre Ndatabaya de Ngweshe, Désiré Kabare Rugemaninzi de Kabare et Nanindja de Nindja dont nous avons parlé ci-avant.

refuge, à l'exil ou à la clandestinité. Pour le RCD donc, l'anéantissement ou le départ des chefs traditionnels apparaissait comme la condition nécessaire pour la réussite de l'entreprise de soumission des populations rurales.<sup>16</sup> Malheureusement cette stratégie, plutôt que de donner le résultat attendu, a produit le phénomène inverse. L'impopularité dont le mouvement était déjà crédité dès le départ du fait qu'il était vu comme une occultation de l'occupation rwandaise, s'est trouvée accentuée. Le fait de s'être attaqué aux autorités traditionnelles a été perçu comme une négation de l'identité des populations occupées.<sup>17</sup> Mais le RCD semblait se soucier fort peu de l'attitude de la population tellement il était préoccupé d'opérer sa progression sur Kinshasa. Les choses ne tarderont pas à changer.

Tout d'abord, l'intervention des troupes angolaises, namibiennes et zimbabwéennes aux côtés de Kabila a réussi à freiner sa progression sur l'ouest. Ensuite, les pressions extérieures se sont multipliées au point de le contraindre, malgré lui, à signer l'accord de cessez-le-feu de Lusaka en juillet 1999. Enfin, et ce n'est pas le moins important, dans sa progression linéaire sur le front, le RCD laissait derrière lui de larges territoires échappant à son contrôle puisque accaparés par des résistants Maï-Maï, à telle enseigne que les éléments du RCD ne se retrouvaient que dans quelques petits centres seulement. Qui plus est, ces éléments Maï-Maï renforceront leur efficacité sur le terrain et recevront à partir de 1999, derrière le dos du RCD, l'appui du gouvernement de Kinshasa. Certains parmi eux s'allieront aussi des miliciens interahamwe.

Dès lors, le RCD se trouvera obligé de repenser sa stratégie tant il devenait vital pour lui de tenter de se trouver un certain support sur le terrain et de consolider les positions déjà acquises. Il s'y prendra en se tournant vers les chefs traditionnels<sup>18</sup>. Ceux-ci furent encouragés à se rapprocher du mouvement et, pour ceux qui répondirent à l'appel, le RCD chercha à user de leur autorité pour tenter de se créer une certaine légitimité en octroyant par leur truchement des offres symboliques aux administrés, en les impliquant dans l'accompagnement des délégations officielles et dans des campagnes de pacification ... Dans ce dernier cas, il leur était demandé notamment de s'adresser aux différentes milices Maï-Maï militant dans leurs entités respectives afin de les convaincre de se désolidariser des miliciens extrémistes hutus. Par ailleurs, des Maï-Maï qui le désiraient pouvaient rejoindre le rang du RCD et intégrer son armée. Entre-temps certaines positions des Maï-Maï ne furent plus l'objet d'attaques intempestives de la part du RCD tant qu'ils

<sup>16</sup> Van ACKER, F., *op. cit.*, p.227.

<sup>17</sup> LUBALA, E., *op. cit.*, p.200.

<sup>18</sup> Selon Denis M. Tull, «*Since the RCD does not dispose of any alternative assets to extend its authority to the country-side, the chiefs are by default perceived as valuable instruments contributing to the establishment of a minimum control over the rural areas, where insurgencies and hit-and-run attacks by the maï maï and Rwandan Hutu extremists threaten the security concerns of the RCD and its Rwandan allies*». TULL, D. M., *op. cit.* p.438.

ne s'en prenaient pas à celles du RCD. Le discours était que ce sont des fils du pays et non des ennemis. Ceci cachait en fait l'incapacité du RCD à les démanteler à cause de leur multiplicité et du soutien dont ils bénéficiaient de la part de la population et de nombreux chefs locaux.

Les résultats de cette nouvelle politique peuvent s'analyser à deux niveaux, celui des chefs traditionnels et celui des milices Maï-Maï.

Quelques chefs, forts de cette ouverture, commencèrent à se rapprocher du RCD. C'est le cas des Bami Ndare Nsimba de la chefferie Bafuliro, Longangi Ali-Byemba de la chefferie de Wamuzimu, Moligi Mabanza de la chefferie de Wakabangu I, Muganga Basengezi de la chefferie de Burhinyi, sans parler de ceux comme Ntambuka Balekage, Nakaziba Cimanye II, Rubenga Ntawenderundi, Ndabagoye Kinyoni Nsabimana (de la chefferie Plaine de la Ruzizi) qui étaient déjà acquis à la cause du RCD. Mais l'on peut dire que pour la plupart de ces chefs qui se sont ralliés par après, ils l'ont fait plus par nécessité de survie que par conviction tant les villages étaient insécurisés aussi bien par les mouvements des milices que par des opérations des représailles des militaires du RCD. C'est ainsi que certains, comme le Mwami Ndare Nsimba, s'assureront un pied dans le RCD tout en continuant à entretenir des liens avec les milices Maï-Maï de son entité qui combattaient le RCD. Les plus influents des chefs et dont la fidélité au RCD était assurée, furent cooptés notamment pour faire partie de grandes délégations lors des assises du dialogue intercongolais ou même dans les institutions de la transition. Le Mwami Nakaziba, qui était négociateur à ce dialogue pour le compte du RCD, est aujourd'hui sénateur pour le compte de ce mouvement. Les Bami Ntambuka Mihigo, Gervais Rubenga et Ndabagoye Kinyoni Nsabimana et le chef Katora Ndalemwa sont, quant à eux, députés de ce même mouvement dans le parlement national. Le RCD multiplia aussi quelques opérations de charme pour, en quelque sorte, essayer de se laver de ses souillures. C'est de cette façon que l'on peut décrypter son geste du 28 août 2000 lors des cérémonies commémoratives de la mort du Mwami François Mubeza Nalwindi, assassiné avec son épouse en 1998 par les troupes du RCD. Le RCD a débloqué une somme d'argent destinée à nourrir la population qui s'était rassemblée à l'occasion de cette manifestation. D'autres gestes, comme le fait que de nombreux responsables du RCD se sont inclinés devant la dépouille mortelle de feu le Mwami Naluhwindja pourtant connu pour sa résistance farouche au RCD, en mars 2001, viseront à donner à la population l'impression que le RCD a du respect pour ses institutions traditionnelles et partage les souffrances de ses administrés.

S'agissant des mouvements Maï-Maï, ils ont maintenu pour l'essentiel leur position raide vis-à-vis du RCD. On a néanmoins pu enregistrer quelques cas de défection individuelle ou de ralliements collectifs de leur part, et ceux-ci ont été fortement médiatisés et récompensés pour attirer d'autres à leur emboîter le pas. Par exemple, Monsieur Cuma Balumisa qui a fait défection des Maï-Maï de Bunyakiri, fut nommé commandant de la 10<sup>ème</sup> région

militaire du Sud-Kivu. S'agissant des ralliements collectifs, nous allons les illustrer par deux cas : celui des Maï-Maï du chef Katora Ndalemwa du groupement de Mubuku, chefferie de Kalehe, et celui des Mudundu 40 dans la chefferie de Ngweshe. Ils ont en commun le fait que leurs créateurs sont des chefs traditionnels. Mais ils se distinguent par leur image au niveau de la population, du moins à leur début. Le premier ressemblait beaucoup plus à un groupe de gangsters constitués de jeunes gens qui se livraient à des actes de vol, de racket, et parfois aux assassinats dans le seul but de se procurer des biens matériels. Lorsque le RCD lança un appel au ralliement des Maï-Maï et promit des avantages à ceux qui se rendraient, cette milice ne tarda pas à sauter sur l'occasion.<sup>19</sup> Ses éléments furent intégrés dans l'armée du RCD et son chef Katora fut d'abord nommé administrateur du territoire de Bunyakiri<sup>20</sup> et, par la suite, désigné comme député au sein du parlement de transition toujours pour le compte du RCD.

Les seconds (Mudundu 40) sont une création du chef Kurhengamuzimu du groupement de Mushinga dans la chefferie de Ngweshe qui était chargée de protéger ses concessions minières de Mikungwe<sup>21</sup> sous le régime Mobutu. Lorsque les attaques et rapines des milices interahamwe et des militaires du RCD se multiplièrent contre les populations civiles, les Mudundu 40 décidèrent de prendre les choses en main. Leur intervention fut au début un succès dans la mesure où ils réussirent à sécuriser la chefferie et mobilisèrent de nombreux jeunes dans leurs rangs. Leur prise en charge était assurée par la population qui contribuait en fournissant des rations alimentaires. Les chefs de village étaient chargés de collecter ces rations au près des familles sous leur juridiction et de les acheminer au quartier général. Souvent ils le faisaient après en avoir extrait discrètement une portion afin de se payer de leur service.<sup>22</sup> Vers fin 2001, des rumeurs commencèrent à circuler

<sup>19</sup> On pourrait même dire qu'il y avait été en quelque sorte contraint. Des arrestations s'étaient multipliées à l'encontre des proches des membres de cette branche de Maï-Maï par le RCD. Parmi elles, on peut noter celle de la nuit du 26 juillet 1999 qui a eu lieu à Bukavu et a entraîné l'enlèvement et la détention au secret de messieurs Kabusoni Kisimwa et Kulibanya Daniel. Le premier est le propre fils du chef Katora Ndalemwa et le deuxième un membre de sa famille. Voir à ce sujet le rapport du deuxième semestre 1999 sur la situation des droits de l'homme produit par Héritiers de la Justice, une ONG locale, sur le site <http://www.heritiers.org/rapportintegral.html>

<sup>20</sup> Nouvelle entité créée par arrêté départemental n°001/MJ/DAT/MB/Rte/99 du 09 septembre 1999 pour les besoins de la cause et amputée sur le territoire de Kalehe. Cf. LUBALA E., "La contre-résistance dans la zone d'occupation rwandaise au Sud-Kivu (1996-2001)" in *L'Afrique des Grands lacs. Annuaire 2000-2001*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.263 et 270.

<sup>21</sup> LUBALA, E., "Emergence d'un phénomène résistant au Sud-Kivu (1996-2000)", *op. cit.*, p.204.

<sup>22</sup> Des villageois de Mwimbi, dans le groupement d'Irongo, se plaignaient par exemple de constater que leur chef Masonga Nteramararo avait sensiblement amélioré sa situation sociale, en se construisant notamment une maison en briques, à partir des prélèvements ou coupes effectuée(s) sur la ration par lui collectée pour le compte des Mudundu 40. Ces plaintes avaient même fini par faire écho jusqu'auprès de ces derniers au point qu'ils se sont mis à le rechercher; il n'a eu la vie sauve qu'en se repliant sur la ville de Bukavu où il est resté pendant



sur un éventuel rapprochement entre le RCD et le Mudundu 40, sous la conduite de Odilon, fils du chef Kurhengamuzimu. Elles se confirmèrent durant l'été de l'année suivante lorsque Patient Mwendanga Rugenge (un fils du terroir) fut nommé gouverneur de la province du Sud-Kivu. Cette nomination plaça les Bashi en général et les ressortissants de Ngweshe en particulier dans une impasse. Dans leur grande majorité, ils désapprouvaient cette alliance qu'ils considéraient comme un 'mariage avec le diable'. Mais le RCD avait savamment joué sur une corde sensible en prenant le soin de nommer un Vice-gouverneur Murega, en la personne de Jean-Pierre Mazambi. Un vieux clivage Bashi-Barega<sup>23</sup> en veilleuse dans la ville fut ressuscité dans la mesure où les Barega décidèrent de soutenir leur candidat gouverneur. Dès lors, les notabilités bashi se mobilisèrent pour leur part en faveur de Patient Mwendanga. Mais il y avait lieu de lire également derrière cet appui un enjeu économique car de nombreuses personnes, des hommes d'affaires surtout, caressaient l'espoir de pouvoir rafler les marchés du gouvernorat de province (essentiellement les contrats de fourniture) ou bénéficier d'autres avantages. Du coup, une très grande effervescence eut lieu dans la ville. On pouvait par exemple lire sur les habitations et les véhicules (jusqu'aux taxis) des Bashi la mention en gras «Soutien à Patient Mwendanga» tandis que les Barega apposaient la formule «Soutien à Mazambi»<sup>24</sup>. La fête organisée à l'occasion de leur prestation de serment aura été le premier (et certainement le dernier) événement où le RCD a pu réunir une mobilisation aussi grande de la population. En effet, les deux ethnies majoritaires, qui avaient tu leurs rivalités antérieures pour s'unir dans l'hostilité contre le RCD, se trouvaient cette fois mobilisées. Le lieu choisi pour accueillir la manifestation était le plus spacieux dont la ville dispose, à savoir le cercle sportif. Plus tard, lorsque le gouverneur prendra possession de sa résidence officielle, il invitera, en guise de récompense à leur soutien, les notables et dignitaires de la ville pour ce qu'on a appelé une rencontre d'«Action de grâce à Dieu», une véritable soirée de «mortification» autour du caviar et du champagne qui a duré jusqu'à l'aube !

La suite n'a plus été à la fête. En effet, l'alliance formelle des Mudundu 40 avec le RCD et Kigali entraîna une perte de confiance au sein des populations, surtout rurales. Pis encore, forts de leur entrée aux commandes, plutôt que de soigner son image auprès des administrés, il commença à se livrer aux mêmes pratiques que celles des troupes qu'il

le reste du temps que les Mudundu 40 ont encore régné dans la chefferie de Ngweshe.

<sup>23</sup> Deux principaux groupes ethniques habitant la ville de Bukavu et s'y disputant le leadership depuis longtemps.

<sup>24</sup> Notons que les populations locales tombées dans cette opposition ou cette résurgence du clivage Bashi-Barega s'étaient leurrées dans une illusion d'optique. Il est de notoriété publique que Mwendanga a été nommé à partir de Kigali. Et Mazambi, dit vice-gouverneur des Barega, est rattaché par l'opinion générale à Monsieur Bizima Karaha, un des ténors du RCD et le bras avancé de Kigali. Ce qui fait que ces deux, Mwendanga et Mazambi, étaient plus proches que divisés.

avaient supplantées (corvées, humiliations, utilisation des populations pour les travaux de portage, extorsions des biens des paysans...). Par ailleurs, cette alliance permit à nouveau la percée des militaires du RCD et de leurs alliés rwandais dans la chefferie. Quant à ceux qui, en ville, espéraient tirer profit de la manne du governorat, grande fut leur déception car ils avaient perdu de vue que, malgré ces nominations spectaculaires, les caciques du RCD et le Rwanda n'avaient pas cessé de faire main basse sur les finances de la province.<sup>25</sup> Les avantages attendus ne furent donc pas au rendez-vous. Bref, les Mudundu 40 avec leur gouverneur furent affaiblis en se discréditant au niveau de leur base (essentiellement villageoise) et en perdant le soutien de la notabilité de la ville. Ils perdirent également l'estime du RCD car, aux lamentations des villageois qui se multipliaient, s'ajouta la foudre du RCD que le nouveau gouverneur ne tarda pas à s'attirer puisqu'il fut accusé d'être peu orthodoxe dans sa gestion. Ce qui entraîna son éviction du poste de gouverneur en février 2003, soit après quelques sept mois seulement à la tête de la province. Lorsque Mwendanga tenta de mobiliser à nouveau les Mudundu 40 en soutien à sa cause en s'en faisant désigner président, l'attaque fut cette fois dirigée contre sa personne (encercllement et pillage de son habitation située à Nguba dans la ville de Bukavu) et celle de tous les tenants des Mudundu 40 que la population n'hésitait pas à livrer à l'ennemi. Mwendanga réussit à se sauver pour retourner en Belgique (Anvers) recouvrer son statut traditionnel de réfugié<sup>26</sup>. Le secrétaire général des Mudundu 40, Maître Balibuno, qui, lui, fut appréhendé, fut obligé sous haute surveillance, de prononcer, dans le lieu de sa détention, la dissolution des Mudundu 40. C'est ce qui lui a valu sa remise en liberté. Ainsi a donc sonné le glas des Mudundu 40 dont les membres sont aujourd'hui éparpillés dans l'attente des moments de trouble pour refaire surface aux côtés des agitateurs.<sup>27</sup>

Ces deux exemples montrent comment le RCD a fait usage intelligemment et opportunément de la politique de la carotte et du bâton, quand ceci s'avérait nécessaire. Cela lui a permis d'obtenir le ralliement de certains chefs traditionnels et, grâce à eux, de quelques groupes Maï-Maï, désireux de prendre place dans le cercle de son pouvoir.

### **3. LE GOUVERNEMENT DE KINSHASA ET LES CHEFS TRADITIONNELS DU SUD-KIVU**

<sup>25</sup> Notons d'ailleurs que le vice-gouverneur chargé de l'économie et des finances était Tommy Thambwe, un Tusti (Munyamulemunge, comme on le dit couramment).

<sup>26</sup> Précisons que quand il fut nommé gouverneur, Patient Mwendanga provenait de la Belgique où il résidait comme réfugié.

<sup>27</sup> De nombreux témoignages recueillis sur le terrain signalent leur participation aux actes de pillage, de viols et de destruction qui ont accompagné l'occupation de la ville de Bukavu du 2 au 9 juin 2004 par les troupes dissidentes sous le commandement de Jules Mutebutsi et Laurent Nkundabatware.

Pour le gouvernement de Kinshasa, la guerre du Kivu était, si l'on doit être réaliste, définitivement perdue dans la mesure où il ne disposait pas de moyens de pouvoir reconquérir militairement la région. Mais la présence dans la région des mouvements Maï-Maï était une solution palliative. Même si elle n'a pas permis de bouter dehors l'ennemi, tout au moins avait-elle l'avantage de pouvoir l'empêcher de tirer profit des fruits politiques de sa conquête en lui arrachant le contrôle de quelques carrés miniers, en le coupant des centres d'approvisionnement en vivres, en réduisant son assiette fiscale, en lui imposant par des actions éclairs quelques pertes en hommes et en munitions... Un soutien, pour ce faire, leur sera apporté par le gouvernement.

Mais la mobilisation des masses était également nécessaire et pour cela il fallait s'assurer le plus grand nombre d'alliances possible et surtout mobiliser les plus utiles et les plus payantes. A cet égard, les chefs traditionnels seront à nouveau des acteurs choisis. C'est ainsi que pour Kinshasa, comme d'ailleurs pour la population, tous les chefs qui ont refusé toute collaboration avec le RCD étaient considérés comme ses alliés. Le gouvernement n'hésitera pas par exemple à aligner le Mwami Lenge III Rugaza Edmond<sup>28</sup> et le chef Bashali parmi ses négociateurs au dialogue intercongolais. Le Mwami Pierre Ndatabaya a été, pour sa part, gratifié du poste de sénateur dans le parlement de la transition.

#### 4. QUELQUES REMARQUES

Le positionnement des acteurs traditionnels face au RCD dans cette période conflictuelle est souvent présenté par l'opinion publique de façon binaire : collaboration ou opposition. A ces deux types d'attitude, cette opinion associe deux types de jugement : les collaborateurs étaient qualifiés de traîtres tandis que ceux qui s'étaient opposés à toute collaboration étaient considérés comme des patriotes ou nationalistes. Ces derniers étaient alors présumés acquis à la cause nationale et de ce fait considérés comme des défenseurs de la cause du gouvernement de Kinshasa. Et ceci, peu importe la stratégie qu'ils ont adoptée : exil, clandestinité, lutte au sein des mouvements Maï-Maï ou «militantisme» au sein de la société civile.<sup>29</sup> Ce jugement, circonstancié, était prononcé sans réserve, de manière catégorique et définitive. Il est rétroactif car le fait d'être jugé traître gommait tous les avantages, qualités et mérites dont les chefs concernés pouvaient être crédités il y a peu, tandis que ceux qui étaient jugés nationalistes se trouvaient absous, rétroactivement dirait-on, des méfaits dont on les accusait un peu avant (tracasseries foncières, corruption, vénalités, complicité avec le régime

<sup>28</sup> C'est lui dont le père, le Mwami Lenge Rampa, a été tué lors de l'entrée des troupes de l'AFDL et de leurs alliés rwandais, ougandais et burundais pendant la première guerre de 1996.

<sup>29</sup> Ce dernier cas correspond à l'attitude adoptée par le Mwami Désiré Kabare. En effet, c'est de la plate-forme «forces vives», regroupant les églises et les associations, qu'il a arraché son mandat de négociateur au dialogue intercongolais et actuellement, son mandat de sénateur.

prédateur de Mobutu, ...).<sup>30</sup> Ce jugement binaire devrait à notre sens être nuancé pour quelques raisons :

Tout d'abord aucun chef ne pouvait prendre l'option de s'opposer et de continuer à séjourner ouvertement sur le territoire contrôlé par le RCD. Il fallait s'exiler ou prendre l'option de la clandestinité, ou alors disposer d'une puissance de feu capable de contrer celle des occupants. Chacune de ces options dépend de la capacité, de la force, de la puissance, de l'habileté, des moyens de chaque chef. Organiser par exemple un voyage à l'étranger exige de connaître les rouages pour ce faire et d'avoir une capacité de survie hors de son fief. On sait déjà que certains chefs, en l'occurrence le Mwami Muganga de Burhinyi, Nakalonge de Kalonge, pour survivre à Bukavu dans leur province d'origine, ont eu de la peine au point de s'être fait loger par le RCD dans les maisons de l'Etat. Ce qui n'est pas le cas pour d'autres qui ont un niveau intellectuel élevé, jouissent d'une aisance matérielle avérée du fait de leur rapprochement du régime déchu de Mobutu dont ils ont recueilli des prébendes, ou du fait de la richesse de leurs entités, de leur connexion dans des activités parallèles (commerce, affaires...) ou du fait de leur ouverture sur le monde. Par ailleurs, l'histoire particulière de chaque chefferie et le rôle joué par chaque chef coutumier hier et aujourd'hui sont en grande partie les déterminants et les facteurs explicatifs à la fois de la perception des populations à l'égard de chacun des chefs traditionnels et de l'attitude qu'elles lui réservent, du traitement 'sélectif' que le RCD a adopté vis-à-vis de chacun d'eux et enfin, et par voie de conséquence, du comportement individuel de chaque chef. On peut par exemple constater que dans les chefferies à grande concentration des populations tutsi originaires du Rwanda et où on note une conflictualité intense avec les autres communautés locales, la tendance a été de faire des chefs locaux la cible des répressions (cas de Fizi au Sud-Kivu, mais aussi de Rutshuru et Masisi au Nord-Kivu) pour casser le noyau autour duquel se développe le sentiment de l'autochtonie. Dans d'autres chefferies où se retrouve la même concentration mais où les chefs semblent plus dociles ou sous l'obédience des Tutsi, les chefs étaient plutôt courtisés dès le départ par le Rwanda et bénéficiaient d'un traitement de faveur (cas du Mwami Ntambuka et de Sangara).

Tous ces éléments qui expriment les disparités des situations contextuelles et marquent des différences (d'attitudes) entre chefs doivent être pris en compte à telle enseigne que même quand ceux-ci adoptent la même attitude, le jugement devrait être plus indulgent pour certains et sévère pour les autres.

Ensuite, contrairement à une certaine opinion, le positionnement d'un chef traditionnel derrière l'une ou l'autre partie au conflit visait moins le renforcement de ladite partie que celui du chef concerné. Quelle que soit l'attitude ou la position adoptée par les différents chefs, celle-ci visait

<sup>30</sup> Van ACKER, F., *op.cit.*, pp. 211 et s.

essentiellement la consolidation de la position de chacun en tant que leader local et la défense de ses propres intérêts et éventuellement ceux de ses administrés. Il serait en tout cas absurde de prétendre que l'opposition des Bami Ndatbaye et Désiré Kabare au RCD impliquait qu'ils étaient sympathisants du gouvernement central dirigé par feu le président Laurent-Désiré Kabila, le même qui les avait jetés en prison à sa prise de pouvoir. Par ailleurs, est-il possible d'expliquer autrement que par la poursuite d'intérêts propres le comportement de certains chefs, comme le Mwami Ndare Nsimba, que l'on a vu basculer dans leurs alliances en passant d'un camp au camp adverse ? L'attitude récente du Mwami Kabare peut aussi s'inscrire dans ce contexte. En effet, alors qu'il est déjà sénateur pour le compte de la plateforme «forces vives», il ne s'est pas privé de se porter candidat gouverneur du Sud-Kivu lorsqu'il s'est agi de mettre en place la territoriale. Même si sa candidature a été rejetée, notamment puisque d'autres l'ont estimé déjà suffisamment servi, on peut lire à travers cette postulation la recherche d'un poste qui lui donne plus de visibilité à proximité de sa base.<sup>31</sup> On peut même en dire autant des chefs qui se sont approchés du RCD et qui lui ont offert leur collaboration. En effet, si ceux-ci sont communément accusés d'« avoir vendu le pays », on ne peut pas soutenir avec le même élan qu'ils ont fait la même chose de leur propre pouvoir. Il demeure vrai que la qualité du partenaire peut donner à redire dans le contexte d'une patrie menacée ! Sans nous ériger en leur défenseur, telle n'étant d'ailleurs pas notre mission, il nous semble que la plupart des chefs ont offert leur collaboration au RCD par réalisme, en application d'un principe shi «*omurhi orhakube onagunywane*».<sup>32</sup> Cela leur permettait tout au moins d'épargner leur vie ainsi que celle de leurs proches et de conserver leur pouvoir. Par ailleurs, le fait pour les chefs d'approcher le pouvoir a contribué, si pas à épargner leurs entités et leurs administrés des abus des rebelles et autres bandes armées, tout au moins à porter à ses oreilles les doléances des populations. C'est ainsi que le Collège des Bami du Sud-Kivu (COBASKI) a, au cours de la réunion qu'il a eue avec le gouverneur de la province du Sud-Kivu en octobre 1999, lancé un appel au RCD pour «*prendre ses responsabilités en vue de l'encadrement des militaires, des jeunes désœuvrés et pour l'entretien des routes à financer par la rétrocession de la taxe 'péage-route' aux entités rurales*». Ils lui ont par ailleurs dressé un état des lieux sombre de la province caractérisé par «*des violations constantes des droits de la personne, la clochardisation du fonctionnaire, le délabrement des infrastructures de base, la précarité des soins de santé primaires, des massacres de la population, des destructions*

<sup>31</sup> Notons que le poste de gouverneur a été par la suite retiré à la société civile, le RCD s'y étant opposé en invoquant les relations orageuses qu'il a toujours entretenues avec cette composante dans cette province qui était sous son occupation. Après réaménagement, c'est donc l'opposition politique non armée qui s'est vu octroyer ledit poste.

<sup>32</sup> Que l'on peut traduire littéralement par : «Si tu ne sais pas abattre un arbre, fais alliance avec lui», mieux «Si tu ne sais pas abattre un arbre, fais-en ton totem».

*méchantes des maisons, des milliers de personnes déplacées, la profanation du pouvoir coutumier, les conditions socio-économiques avoisinant l'enfer...».*<sup>33</sup> Si ces doléances n'ont pas connu un début de satisfaction, on ne peut le mettre au compte des Bami qui ont parlé sans se faire écouter.

Enfin certains chefs qui sont connus pour leur opposition et/ou qui ont pris l'option de la clandestinité, ont néanmoins collaboré avec le RCD par ricochet. Ne pouvant pas emporter leurs entités avec eux, ils les ont laissées sous la responsabilité de leurs intérimaires. Comme ceux-ci demeuraient, eux, sur l'espace dominé par les occupants, ils étaient tenus, bon gré mal gré, de leur faire rapport, participer à des rencontres et des manifestations organisées par le mouvement... On pouvait également les rencontrer dans le couloir du gouvernorat pour recueillir ou revendiquer la rétrocession des recettes quand elle était annoncée ou tardait à arriver. Le réalisme commandait donc que ces intérimaires restés physiquement dans la sphère du pouvoir contesté par le chef suprême de l'entité, de s'en approcher afin de sauvegarder leurs intérêts. La docilité des intérimaires peut justifier, dans une certaine mesure, le fait qu'on n'ait pas continué à traquer les chefs suprêmes dans leurs cachettes.

Cependant, ils ne manquaient pas de se mettre sur la défensive et d'annoncer le risque de soulèvement lorsque le RCD tentait de porter la main sur ce qui est considéré comme un domaine réservé à la coutume. Le cas de Kabare en dit long. En février 2002, l'administrateur de territoire de Kabare prit une décision de réhabilitation des chefs de groupement de Miti, Mudusa et Bushumba qui avaient été suspendus par la chefferie. Il avait agi en exécution de la circulaire du secrétaire général et coordonnateur de l'exécutif du RCD n°001 du 14 octobre 2001 auprès duquel les chefs suspendus avaient introduit leur recours. La réaction de la Mwamikazi Bénédicte Mwa Muhugirwa, qui assure l'intérim de son fils à la tête de la chefferie, fut énergique : elle cria à l'ingérence dans les matières coutumières et brandit le risque de soulèvement si cette décision était exécutée dans sa chefferie. Cette menace suffit au chef de département chargé de l'administration du territoire, sécurité et renseignement d'ordonner l'arrêt de ces mesures de réhabilitation, la suspension à titre préventif de l'administrateur de territoire de Kabare et de diligenter contre lui une action disciplinaire.

Somme toute, les autorités traditionnelles demeurent assez influentes dans le contexte que traverse la région. Ce qui va nous amener, dans les lignes qui suivent, à faire une réflexion sur le rôle que cette catégorie d'acteurs est appelée à jouer dans la période post-conflit.

## **5. ROLE DU POUVOIR COUTUMIER DANS LA PERIODE POST-CONFLIT**

<sup>33</sup> Voir le document intitulé "Conférence des Bami du Sud-Kivu en octobre 1999 : enjeux et tentatives vers la création de l'Etat autonome du Sud-Kivu", produit le 6 novembre 1999 par l'Observatoire des conflits et pour la paix en Afrique des grands lacs (OCPAGL) basé à Nairobi.

A chaque occasion où l'on tente une analyse de la situation congolaise, deux réalités sont toujours constantes : l'ampleur de la tâche résultant de la gravité de la situation et le paradoxe du 'par où commencer'. Ces deux réalités sont aujourd'hui tellement récurrentes qu'il est devenu une coutume d'y être confronté. Mais la gravité du contexte actuel (sept ans de guerre consécutives à trente-deux ans de régime dictatorial) est telle que certains vont jusqu'à proposer aujourd'hui un «plan Marshall pour le Congo».<sup>34</sup> La situation est donc grave et les moyens préconisés pour y faire face se veulent être énormes. On nous poserait alors la question de savoir, avant l'adoption d'un tel plan – encore qu'elle ait jamais lieu un jour –, quel est le sens de notre réflexion sur le rôle des acteurs traditionnels dont la position est située trop bas en termes de pouvoir et de moyens.

Il convient de relever que, comme dans la grande majorité des pays africains, les entités traditionnelles constituent la cheville ouvrière de l'architecture politico-administrative congolaise. La grande majorité de la population congolaise (70 %) vivant en milieu rural est sous leur autorité. Les chefs traditionnels qui assurent la gouvernance locale ont entre leurs mains tous les secteurs de la vie de leurs administrés : ils gèrent le système foncier, règlent les conflits, assurent le rôle cérémonial et religieux... On ne devrait pas, par ailleurs, perdre de vue que l'ordre traditionnel lui-même est enchâssé autour des chefs traditionnels. Ceux-ci sont à la base de toutes les structures et organes qu'implique le système et qui en permettent un fonctionnement intégré et harmonieux. Les chefs sont ainsi le centre de production et de diffusion de tous les liens sociaux tissés dans leurs entités respectives et en sont les garants de la stabilité.<sup>35</sup>

Cette position-clé qu'occupent les chefs traditionnels donne toute la pertinence à une analyse de ce que pourrait être leur apport dans cette période post-conflit, tant il est vrai que toutes les énergies doivent être mobilisées, chacune dans le domaine où elle peut être utile. Nous allons nous limiter à examiner ce rôle sur cinq plans :

- au niveau de la restauration de l'unité et de l'autorité ainsi que de la cohésion sociale ;
- au niveau du développement ;
- au niveau du gouvernement local ;
- au niveau des structures étatiques, provinciales et nationales ;
- au niveau de la recherche de la paix au niveau régional.

---

<sup>34</sup> DE VILLE, P., "Bukavu : quelles raisons d'espérer encore ?", in *La Libre Belgique*, numéros du 10 juin 2004 et du 27 juillet 2004.

<sup>35</sup> NAMEGABE, P.-R., *Le conflit de succession entre Albert Ntayitunda et Mamimami Rugemaninzi : Etude de la dimension politique des conflits fonciers dans le Bushi*, 2003, draft soumis pour publication, p. 9.

### 5.1. La restauration de l'unité et de l'autorité ainsi que de la cohésion sociale dans les villages

Plusieurs chefs ont perdu, durant cette période conflictuelle, le contrôle de tout ou partie de leur territoire. Certains parmi eux étaient même frappés d'une interdiction de se rendre dans certaines contrées puisque l'on n'appréciait pas le choix par eux effectué dans leurs alliances. C'est ainsi que les chefs qui collaboraient avec le RCD ne pouvaient plus fouler des pieds dans l'espace contrôlé par les milices Mai-Mai. Celles-ci y avaient substitué leur autorité à celle des chefs : perception des taxes, justice... Plusieurs personnes ne s'empêchaient pas de recourir à l'autorité de ces milices en vue de récupérer des situations définitivement perdues devant les instances traditionnelles ou étatiques. Cela était d'autant plus facile que l'intervention était spontanée, la procédure expéditive. Certains individus allaient même jusqu'à requérir la force des bandes armées ou à se faire recruter dans leurs rangs pour régler les comptes à leurs adversaires personnels. D'autres bandits sociaux (voleurs, brigands,...) et même des personnes qui avaient des dettes qu'ils n'arrivaient plus à honorer ont pris la voie de la forêt pour échapper aux menaces et pressions qui pesaient sur eux. Toutes ces personnes ont pris activement part, aux côtés d'autres belligérants, aux actes de pillages, de tueries, de tortures et de mauvais traitements... Leurs auteurs sont identifiés, connus de leurs victimes dans les différents villages. Maintenant que l'orage semble se dissiper, que l'on parle de démobilisation et que quelques-uns des belligérants commencent à retourner à la vie civile, des règlements de compte sont déjà signalés.<sup>36</sup> De même, les familles des enfants-soldats qui ne voient pas les leurs rentrer ont tendance à recourir au même procédé face à ceux qui ont entraîné leurs fils dans le maquis ou qui les avaient sous leur commandement.

En certains endroits on assiste même déjà à un nouveau sursaut de vague de contestations des chefs traditionnels<sup>37</sup> ainsi qu'au problème de cohabitation entre les populations locales.<sup>38</sup>

Le pouvoir traditionnel et l'ordre social tout entier sortent fragilisés de cette période de guerre. Les autorités traditionnelles sont alors appelées à s'ingénier pour à la fois reconstruire l'unité de leur entité, y redéployer leur autorité et recréer l'harmonie sociale.

Il leur appartiendra notamment d'intégrer ces jeunes qui ont milité dans les différents groupes armés. Pour la plupart, c'était des exclus du

<sup>36</sup> Un récent rapport de juillet 2004 de FOCHI (Fondation Chirezi), une ASBL opérant à Uvira, est consacré à ce sujet.

<sup>37</sup> Comme, par exemple, dans la chefferie Plaine de la Ruzizi où les différents chefs de groupements sont qualifiés d'«immigrés burundais» par les autochtones. Cf. le rapport de FOCHI précité.

<sup>38</sup> Un problème de ce genre est déjà signalé entre «autochtones» et «Banyamulenge» à Uvira, particulièrement dans les localités de Bwegera, Mutarure. *Ibidem*.



système local, sans aucune possibilité de faire entendre leur voix dans une société très hiérarchisée où l'insertion dépend de plusieurs paramètres (sexe, rapport aîné-cadet, état civil, famille, clan...).<sup>39</sup> Dans leur maquis, ils ont vécu sur le dos des populations locales qu'ils rançonnaient, pillaient ou extorquaient parfois. Certains retournent avec épouses et enfants et ont besoin d'espace où s'installer.

De manière plus générale, il s'agit d'arriver à provoquer une réévaluation ou au besoin une redéfinition du contrat social au niveau de chaque entité et de manière plus spécifique, dans celles où les chefs semblent avoir perdu la confiance de leurs administrés pour s'être rendus complices de l'occupation. En effet, si nous plaignons, en l'état actuel, pour la nécessité du maintien du pouvoir traditionnel en tant qu'institution constituant l'ossature de l'organisation sociopolitique rurale, nous n'entendons nullement soutenir que les animateurs actuels et futurs de ces institutions ne peuvent pas être remis en cause et même éjectés ou que les normes et pratiques à base desquelles ils exercent le pouvoir ne peuvent pas être transformées, supprimées ou remplacées selon le cas. Mais dans cette tâche, il faut désormais associer les administrés, tenir compte de leurs vues, leurs opinions, leurs idées et surtout de les faire participer à l'exercice du pouvoir et à la gestion de leur entité ainsi qu'au règlement des litiges qui s'y posent en instituant et en encourageant des cadres d'échange et de dialogue.

D'aucuns poseraient la question tout à fait pertinente concernant les relations entre les élites traditionnelles et les élites non traditionnelles (y compris quelques chefs de guerre) pour qui l'attachement à l'autorité coutumière n'est plus tout à fait évident. Elle est surtout due à une certaine perte de prestige du pouvoir traditionnel vis-à-vis de certains acteurs ou sujets qui le considèrent comme se réduisant à l'exercice du pouvoir pour le pouvoir et non en fonction d'un projet quelconque à réaliser. Cette question s'étend à l'Etat lui-même dont la légitimité est remise en échec à cause de son impuissance, son inefficacité, sa corruption, sa violence, son totalitarisme, sa démagogie. Et le pouvoir traditionnel qui demeure lié à cet Etat en partage les faiblesses. Mais si on demande à ces élites non traditionnelles si elles seraient candidats au poste de Mwami, il n'est pas évident qu'ils répondraient par l'affirmative<sup>40</sup>. Un peu comme l'Etat, il ne semble pas qu'à ce stade les critiques envers le pouvoir traditionnel tendent vers l'abandon de l'institution en elle-même. Elles visent surtout son organisation, son fonctionnement, son

<sup>39</sup> Van ACKER, F., *op. cit.*, p.6.

<sup>40</sup> Les résultats partiels d'un sondage d'opinion réalisé en 2004 par le CEGEC (Centre d'études et de formation sur la gestion et la prévention des conflits dans la région des grands lacs) de l'Université Catholique de Bukavu sur les perceptions populaires vis-à-vis du pouvoir traditionnel, ont révélé qu'à 66 % les enquêtés ont rejeté l'idée qu'ils pouvaient briguer le poste de chef traditionnel. Les conclusions de cette étude qui est en cours seront intéressantes pour nous renseigner sur les tendances générales envers ce pouvoir, mais on peut déjà en retenir, à ce stade, que l'heure n'est pas à son abandon.

inefficacité (et celle de ceux qui exercent le matérialité de ce pouvoir). Ce qui fonde notre plaidoyer pour une transformation simultanée de l'Etat et de l'autorité traditionnelle<sup>41</sup>.

## 5.2. Au niveau du développement

Lorsqu'on traite de la question de développement, on a tendance à écarter les autorités traditionnelles du processus dans la mesure où ceux-ci sont considérés comme des garants de la tradition, des conservateurs ou des défenseurs de l'ordre ancien. Ce sentiment se trouve renforcé par le fait que de nombreux chefs n'entreprennent souvent rien pour leurs entités, préférant gérer le quotidien en se confinant dans des tâches de routine. S'y ajoute un élément culturel qui a tendance à présenter le chef comme quelqu'un qui doit rester là, attendant que ses sujets travaillent et lui rapportent, en tout ou en partie selon le cas, ce qu'ils ont gagné ou produit.

Dans le contexte du Sud-Kivu, un autre élément a contribué jusque-là à la mise à l'écart des chefs dans les actions de développement y entreprises. En effet, les chefs s'étaient illustrés, parfois en connivence avec l'administration, par la spoliation des terres des paysans en application de la nouvelle loi foncière de 1973. Ils enregistraient pour leur propre compte les terres exploitées par leurs administrés ou délivraient à leur propos des certificats de vacance de terre alors que leurs sujets s'y étaient même acquittés de la redevance coutumière dénommée «kalinzi»<sup>42</sup>. Ce qui a amené certaines ONG à monter la population contre eux, créant ainsi un fossé entre les chefs et la société civile. Celle-ci se comportait dès lors en adversaire ou en rivale des chefs traditionnels.

On doit reconnaître que ces guerres qui ont déchiré la RDC ont contribué au Sud-Kivu, dans une certaine mesure, à réconcilier quelques chefs avec la société civile et à détendre les relations entre eux. D'abord parce que, comme les populations locales, les chefs ont été la cible d'attaques de la part des belligérants. A cette communauté de sort s'ajoute le fait que nombreux parmi les chefs ont choisi le camp de la population et se sont joints à elle dans la lutte contre l'occupation rebelle et étrangère.

Dès lors, ce nouveau climat est de nature à permettre à ces acteurs traditionnels de mettre leurs atouts (surtout leur capacité de mobilisation) et leur potentiel en action afin d'appuyer ou de mettre en œuvre des projets de développement et ainsi changer ou améliorer l'image de la chefferie. Comme le dit si bien Von Trotha, les chefs ne doivent pas être simplement des gardiens de la tradition mais ils doivent aussi être des agents actifs du présent

<sup>41</sup> Voir notamment la note 48 du présent article.

<sup>42</sup> Voir à ce sujet MAPATANO, B.J., *Administration traditionnelle et question foncière à Kabare, Région du Sud-Kivu, Zaïre*, Genève, Institut Universitaire du Développement, 1995, p.14, cité par Van ACKER, F., *op. cit.*, p.13.

et du futur en promouvant le bien-être de la communauté.<sup>43</sup> Il s'agit donc, pour les chefs, d'initier, de promouvoir ou de soutenir des activités visant à apporter des solutions à certains types de problèmes particuliers auxquels leurs administrés font face ou visant à améliorer qualitativement la vie de leurs sujets. Ainsi en est-il de la modernisation de la production de la bière locale, l'amélioration des méthodes culturales par l'introduction de nouvelles cultures, la sélection des semences, la production et/ou la distribution de l'électricité et de l'eau, le traçage ou l'entretien des pistes, le débouchage ou le traçage des caniveaux, la vulgarisation de certaines cultures et espèces animales pour combattre la malnutrition et la pauvreté monétaire, le reboisement notamment au bord des routes, l'aménagement des espaces de jeu, la promotion de la culture (mythes, chants, danses, outils, œuvres d'art), la construction des musées, la promotion de la langue locale (par exemple en créant dans les villes des centres d'enseignement des langues locales) ...

Ces actions posent beaucoup plus la question de la disponibilité physique et intellectuelle des chefs qu'un problème de moyens financiers que plusieurs s'empressent d'invoquer comme une clause de style. Leur réalisation peut se faire en collaboration avec certaines ONG locales ou avec d'autres chefferies selon leur rapprochement physique ou culturel, la communauté d'intérêts ... Cette dimension de partenariat devrait surtout être valorisée de nos jours dans ces entités traditionnelles à la fois pour éviter les doubles emplois et pour éviter de disperser les maigres moyens disponibles dans des actions isolées et de peu d'ampleur. Elle permet également le renforcement d'une sorte de dépendance entre groupes, une multiplication des échanges entre entités, une responsabilité collective vis-à-vis des ouvrages communs ainsi qu'une réduction des barrières ou frontières internes impropres à l'heure de la mondialisation.

### **5.3. Le rôle des chefs dans le gouvernement local**

L'année 2005 est annoncée comme celle au cours de laquelle la RDC va connaître, à l'issue de la période de transition qui a débuté en juin 2003, la tenue de ses premières élections démocratiques depuis 40 ans. Il semble donc opportun de s'interroger sur des solutions alternatives ou complémentaires qui peuvent être utilisées pour fournir plus de contenu au discours sur la démocratisation. Ceci dans le but de répondre aux exigences actuelles qui font de la transparence et de l'«accountability» les termes-clés dans la gestion des affaires publiques.

Nous nous démarquons déjà à ce niveau des idées qui auraient tendance à exclure ou à combattre les autorités traditionnelles dans le processus de démocratisation ou de modernisation, au motif notamment qu'ils n'admettent pas de compétition pour l'accès à un poste. Pareille insinuation

---

<sup>43</sup> RAY, Donald I. and ROUVEROY Van NIEUWAAL, E.A.B. (dir.), *op. cit.*, p.9.

traduirait une confusion entre démocratie et élection. Que ce soit en Afrique ou ailleurs, l'attente que les chefs soient élus pour prendre officiellement leurs attributions politiques n'a jamais été entièrement réalisée.<sup>44</sup> Beaucoup de monarchies sont aujourd'hui le modèle de démocratie tout en ignorant la compétition à leur tête. L'essentiel de leur démocratie réside dans la représentativité de leurs organes, les règles qui président à la prise des décisions en leur sein, les garde-fous et les mécanismes de contrôle qui visent à limiter l'action des gouvernants ...

En plus, compte tenu de la fragilité des structures actuelles et du manque de cohésion du pays, l'autorité traditionnelle, même lorsqu'on la croirait affaiblie, peut concurrencer les leaders étatiques et jouer un rôle important dans le nouveau processus. Et la combattre peut contribuer à conférer aux chefs un prestige qui renforce leur autorité. Ils peuvent alors exploiter cette influence pour chercher à neutraliser les initiatives des élites dirigeantes, même les plus dynamiques.<sup>45</sup>

Il faut aussi prévenir du risque de rejet ou de réaction violente de la part des administrés que courrait toute tentative de chambardement structurel et institutionnel. Un tel chambardement entraînerait la désarticulation de la société en remettant en cause le fondement de l'ordre social.

Enfin, un argument économique est celui du coût qu'entraînerait la substitution de cette catégorie d'acteurs par une nouvelle administration dans un contexte où l'on parle de réduction des effectifs.

Ceci dit, nous n'entendons pas soutenir l'idée des chefs incontrôlés, qui se verraient réserver la toute-puissance. Ceux-ci pourraient en profiter pour freiner les évolutions sociales nécessaires en maintenant des structures archaïques<sup>46</sup> ou détourner les avantages tirés de leur position de 'go between' entre populations locales et pouvoir étatique pour consolider leur position et atteindre des buts personnels.<sup>47</sup> Notre position est qu'il est préférable que la chefferie fasse partie du processus de changement démocratique.<sup>48</sup> Cette

<sup>44</sup> ROUVEROY Van NIEUWAAL, E.A.B., *op. cit.*, p.45.

<sup>45</sup> CONAC, G., "Le développement administratif des Etats d'Afrique noire", in *Les institutions administratives des Etats francophones d'Afrique noire* (dir. Gérard CONAC), Paris, Economica, 1979, p.XL.

<sup>46</sup> *Ibidem*, pp.XLI-XLII.

<sup>47</sup> RAY, Donald I. and ROUVEROY Van NIEUWAAL, E.A.B. (dir.), *op. cit.*, p.9.

<sup>48</sup> Nous partageons à cet égard le point de vue de Trutz Von Trotha lorsqu'il déclare : «*Neither chiefs nor the state are going to disappear in the near future but they do need to be transformed together*». *Ibidem*, pp.27-28. Dans un ouvrage très remarquable de Sophia Mappa, paru en 1998 chez Karthala et dont l'intitulé est *Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'Etat en Afrique : l'illusion universaliste*, l'auteur soutient la thèse selon laquelle malgré les origines historiques très anciennes, les chefs traditionnels n'ont pas, rigoureusement parlant, de règles pour gouverner; que les rapports des groupes aux chefs seraient plutôt de rapports de soumission (crainte de ses pouvoirs occultes ou de ses capacités surnaturelles) que d'obéissance à des normes explicitement édictées; et enfin, que l'Etat, pour sa part, ne dispose pas à ce jour de normes pour gouverner les chefferies. L'auteur explique ce qu'elle entend par gouverner. Il s'agit de l'existence d'un corps d'institutions ne souffrant aucune exclusion formelle, qui

transformation doit viser à rendre les chefs responsables devant des assemblées représentatives. C'est d'ailleurs à ce niveau que l'ordre traditionnel doit se montrer original non seulement en faisant participer les représentants de toutes les couches sociales ou de toutes les ethnies en son sein, mais aussi ceux que la coutume relègue au rang de cadets sociaux, en l'occurrence les femmes et les jeunes. Un des grands dangers qui piégeraient l'avenir serait l'exclusion de ce dernier groupe. On sait que beaucoup de jeunes, faute de pouvoir s'intégrer dans l'ordre social, ont été la cible de recrutement dans les différentes bandes armées ou milices. Et comme la voie de la violence a été la plus payante pour avoir place dans la sphère du pouvoir étatique et que ce procédé a permis à ces jeunes gens de prendre part ou de conférer la légitimité dans les structures étatiques, on doit douter qu'ils acceptent de déposer les armes pour retrouver leur place d'exclus dans le système traditionnel. Si cette donnée n'est pas prise en compte par les acteurs traditionnels, il y a des craintes que l'on observe un retournement de la manivelle contre eux.

#### **5.4. Représentation/représentativité des chefs traditionnels dans les structures étatiques**

Le positionnement analysé des chefs dans les différents lieux de pouvoir étatique, leur course aux nominations dans les institutions de la transition et le pressentiment de certains dans les futures assemblées provinciales montrent qu'aujourd'hui, comme hier sous Mobutu, les chefs n'entendent pas être cantonnés au niveau local. Ils veulent plutôt apparaître dans les échelons élevés où ils se présentent ou sont perçus comme des acteurs centraux, incontournables. Quel est le sens de cette présence des chefs à ce niveau de la vie nationale ? De qui ou de quoi sont-ils les représentants ?

---

énonce explicitement les devoirs et les obligations, ce qui est autorisé et ce qui est interdit pour tous ; qui émet des sanctions dans le but premier du redressement de l'individu ; qui définit rigoureusement les limites de chaque pouvoir, ses droits et ses devoirs vis-à-vis de la collectivité, en fonction des valeurs abstraites intériorisées par la société comme telles. Voir les pages 116 et sv. Deux lectures, à notre sens, peuvent être faites de ce propos. Une première, réactionnaire, peut consister à s'attaquer à leur généralisation quelque peu abusive et à leur caractère excessif et tenter de déconstruire les éléments avancés de façon à les relativiser ou à les rejeter l'un après l'autre. La réaction peut même les prendre en gros et les analyser en termes d'une certaine vision, ici occidentale sans doute, que l'auteur tente d'imposer comme devant servir de ligne de jauge ou de critère d'analyse de toutes les sociétés et même de standard sur lequel toutes les sociétés doivent s'aligner. Une deuxième lecture plutôt positive et que nous recommandons, consisterait à en dégager les éléments qui, pris en compte, contribueraient à améliorer qualitativement à la fois l'Etat et les chefferies traditionnelles. Plus concrètement, il s'agirait de mesurer le degré de conformité ou d'écart entre les éléments retenus et la réalité dans chaque chefferie et au niveau de l'Etat et d'y apporter des solutions ou propositions concrètes. Ce qui implique un débat de fond dont l'objectif est d'élaborer et mettre en œuvre un projet transformateur pour les groupes ou les administrés et non pas de continuer à en faire le simple objet de contrôle.

Il ne s'agit pas, comme on peut être tenté de le penser, d'une représentation au sens occidental du terme, comportant un suffrage universel, des élections libres, un scrutin secret, un principe majoritaire et une période électorale. Il s'agit plutôt d'une représentation basée sur des considérations sociales et morales qui renvoient à l'ordre ou à l'institution traditionnel(le) dont le chef est l'incarnation et l'expression. C'est ce qui explique que l'on dise de ses administrés qu'ils sont «ses sujets», «son peuple».<sup>49</sup>

Pour assurer aux chefs ce rôle de représentation, des mécanismes permettant de leur aménager une chambre sont souvent envisagés. De nombreux chercheurs, notamment congolais, abondent déjà dans ce sens. Ainsi par exemple, Gaspard Muheme soutient l'idée de la mise en place d'un futur parlement constitué de représentants des 450 ethnies ou d'unions sociales que l'on identifie en RDC. Et pour l'adoption des lois-cadres, il propose de prévoir un droit de consultation législative aux chefs coutumiers reconnus par ethnie en faisant d'eux des membres cooptés du parlement. Pour lui, ce serait la meilleure façon de leur assurer une représentation plus objective que ne l'était ce que l'on appelait sous le régime Mobutu le «Marché commun».<sup>50</sup>

On voit de toute évidence l'importance que cet auteur accorde aux chefs traditionnels. Mais il nous semble nécessaire d'apporter quelques nuances à sa proposition. Un tel parlement a tout d'abord l'inconvénient d'être pléthorique et finalement très lourd et budgétivore comme l'est l'actuel parlement de la transition (cinq cents députés et cent vingt sénateurs) ou comme l'était l'ancien Comité central du MPR et dont cet auteur semble s'être inspiré. Par ailleurs, il faudrait, compte tenu de la taille du pays, essayer de limiter de plus en plus les solutions qui visent à concentrer l'ensemble des principaux acteurs socio-politiques au centre du pays. Leur inconvénient majeur est d'organiser la vie desdits acteurs loin de leurs entités ou bases respectives et d'affaiblir ainsi ces dernières, souvent pendant de longues années. On sait déjà que c'était l'une des faiblesses qu'ont rencontrées et rencontrent encore beaucoup de chefferies dont les chefs ont la réputation d'être des absentéistes parfois pour des dizaines d'années; et, lorsqu'ils font leur apparition, c'est sous forme de touristes.<sup>51</sup> Cela prive leurs entités de tout

<sup>49</sup> Von TROTHA, T., *op. cit.*, p.98.

<sup>50</sup> D'après Gaspard Muheme, les Kinois, dans leur humour, utilisaient cette expression pour désigner les membres du Comité central de l'ancien parti unique, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR). Cet organe comprenait quelques 450 membres désignés par le Président de la République sans se fonder sur aucun critère de représentation. MUHEME, G., *op. cit.*, pp.154-155.

<sup>51</sup> A Ngweshe par exemple, pendant presque toute la durée du régime Mobutu, le Mwami Pierre Ndatabayé était absent de sa chefferie, soit qu'il se trouvait dans les instances du pouvoir à Kinshasa soit qu'il était en exil lorsque les relations étaient tendues avec le Président de la République. Pendant tout ce temps, la chefferie était dirigée par la Mwamikazi Mwa Nnaluganda. Le Mwami ne reviendra véritablement pour séjourner dans son entité qu'au début de la décennie 1990, avec l'abolition du MPR Parti-Etat. Alors que quelques actions visibles de

bénéfice de leurs idées, de leur présence, et rend parfois insolubles certains types de problèmes que leurs intermédiaires créent ou se refusent de résoudre, parfois de mauvaise foi, pour le motif qu'ils relèvent de la seule compétence du Mwami.<sup>52</sup> Enfin, au sujet des lois-cadres dont parle cet auteur, elles touchent diverses matières dont certaines n'ont aucune incidence directe sur le pouvoir traditionnel pour impliquer une mobilisation générale de ses représentants.

Concrètement, plutôt que d'envisager l'envoi de tous les chefs dans un parlement national, il faudrait plutôt organiser des chambres de chefs au niveau provincial, un peu sur le modèle du Collège des Bami du Sud-Kivu (COBASKI) dont nous avons parlé précédemment. Ce serait le lieu pour ses membres de mener des réflexions sur certains types de problèmes particuliers liés à leur pouvoir et qui se posent dans leurs entités respectives, d'échanger sur les voies et moyens de les résoudre, de formuler les demandes à adresser à la hiérarchie, de définir des objectifs communs à réaliser, d'évaluer la manière dont ils ont été mis en œuvre et les difficultés rencontrées. Ils pourraient y définir également des plans pour leurs entités qu'ils peuvent réaliser individuellement ou conjointement afin de profiter des économies d'échelle.

Ces chambres provinciales pourraient alors désigner quelques délégués en vue de la constitution d'un bureau national.<sup>53</sup> Celui-ci aurait alors pour mission de représenter les intérêts de ses membres au niveau central et de jouer un rôle de conseiller du gouvernement dans les matières coutumières. Cette référence à la chambre provinciale pour donner mandat de représentation au niveau central vise à éviter que la participation à ses instances continue d'être le fruit des luttes et influences personnelles de chacun, mais aussi que cette représentation ne soit captée par quelques chefs influents ou ne soit leur apanage.

### **5.5. Rôle du pouvoir traditionnel dans la recherche de la paix dans la région des grands lacs**

---

sa présence se faisaient déjà remarquer, notamment l'aménagement des routes et l'implantation d'une radio Mulangane (qui se traduit par 'veillez les uns sur les autres' ou 'protégez-vous mutuellement') de la chefferie, les deux guerres de 1996 et 1998 sont venues y mettre fin : pillage de tout le matériel de la radio et contrainte du Mwami à prendre le chemin de la clandestinité depuis 1998. Ceci fait que ceux qui ont déjà vu le Mwami font l'objet de curiosité alors qu'il règne depuis une trentaine d'années.

<sup>52</sup> Dans la chefferie de Kabare actuellement, beaucoup de litiges de pouvoir entre chefs concurrents à la tête des groupements, des localités et des villages demeurent en suspens dans l'attente éventuelle du retour du Mwami dans la chefferie pour y apporter solution. NAMEGABE, P.-R., *op. cit.*

<sup>53</sup> Il faut signaler qu'il existe au Congo ce que l'on appelle l'Association nationale des autorités traditionnelles du Congo (ANATC) dont l'actuel président est le Chef Nimy Lukengu des Bakuba. Il serait alors question de la reconnaître officiellement et de lui réserver une place plus formelle dans la politique nationale.

Les conflits qui déchirent la région des grands lacs peuvent s'analyser plus comme des conflits de régimes que comme des guerres des populations<sup>54</sup>, même si ces dernières en paient la plus grande facture. Il n'est pas rare, en effet, d'entendre les populations des Etats concernés dire en coulisse ou en privé qu'elles ne sont pas d'accord ou qu'elles en ont marre de la guerre menée par leurs dirigeants «en leur nom». Le manque de lieu d'expression officiel de ces populations<sup>55</sup> contribue à compromettre davantage et peut-être même durablement les rapports entre elles. Le silence est alors interprété, à tort ou à raison, comme une caution unanime et sans réserve à l'action de leurs dirigeants. Un tel amalgame, qui est malheureusement en vigueur dans la région, est dangereux surtout parce qu'il s'inscrit dans une durée dépassant de loin la survie ou la longévité des régimes en place. Il sacrifie les relations et les liens de dépendance à des degrés divers qui unissent les populations concernées les unes aux autres.

Le pouvoir traditionnel, dont la survie ou la permanence et la capacité de mobilisation et de représentation de ses sujets sont aujourd'hui incontestées, peut, même s'il ne dispose pas de la puissance de feu, jouer un rôle dans ce cadre. Il pourrait par exemple user de son influence et servir de mécanisme unificateur dans son entité et de moralisateur des régimes et même de pression en tant que lieu d'expression de ses administrés et de leurs intérêts vitaux. L'action de ce pouvoir peut même se déployer au-delà des frontières, notamment par des rencontres d'échange entre chefs de la région en vue par exemple d'offrir leur médiation dans la région aux gouvernants ou dans les conflits qui déchirent leurs populations respectives. En effet, si jadis les associations des chefs, qu'elles soient spontanées ou suscitées par les gouvernants, ne débordaient pas le cadre territorial de l'Etat, aujourd'hui, comme l'a noté Claude-Hélène Perrot dans un exemple assez intéressant des chefs d'Afrique occidentale et centrale, des associations sont possibles entre chefs pour une réflexion sur le rôle qu'ils pourraient jouer dans le monde actuel.<sup>56</sup>

## 6. CONCLUSION

<sup>54</sup> Telle a été la déclaration du Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo, Mgr Laurent Monsengwo Pasinya, lors de la 8<sup>ème</sup> assemblée extraordinaire de l'Association des conférences épiscopales d'Afrique centrale (ACEAC) tenue à Kinshasa du 6 au 7 juillet 2004 ; selon lui, le tourbillon de la guerre dans la sous-région des Grands lacs est l'œuvre non pas des peuples congolais, rwandais et burundais, mais plutôt de leurs dirigeants. Il a, par la suite, exhorté ceux-ci à œuvrer dans le sens de ce que «veulent nos peuples». AFP, 8 juillet 2004.

<sup>55</sup> On ne devrait pas perdre de vue que les régimes sous l'autorité desquels elles se trouvent ne sont pas le modèle en matière de respect ni des libertés d'association ni des libertés politiques.

<sup>56</sup> En 1999, au Bénin, ils se réunirent cette fois pour débattre des problèmes de développement et d'écologie. Cf. PERROT, C.-H. et FAUVELLE-AYMAR, F.-X. (dir.), *Le retour des rois : Les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2003, p.9.



L'objectif de cette étude était d'analyser le rôle du pouvoir traditionnel au Sud-Kivu pendant la période de la guerre de 1998-2003. Les périodes de guerre sont généralement connues comme des moments où le peuple, menacé dans son existence et faute de pouvoir trouver un appui ailleurs, tente de se replier autour des structures identitaires. A cet égard, les chefs traditionnels, religieux... occupent une place centrale comme le dernier rempart, le lieu de refuge ultime. Ils doivent par conséquent assurer la protection des leurs contre de telles menaces.

Pour ce qui est du Sud-Kivu, les guerres interviennent lorsque l'ordre traditionnel est en crise. Il se trouvait discrédité par les spoliations foncières et les tracasseries judiciaires contre les administrés, et ce dans l'indifférence totale de l'Etat ou en connivence avec ses agents. Mais le fait que les rebelles du RCD et leurs alliés rwandais ont fait de l'institution coutumière la cible de leur attaque au début de la guerre de 1998 a fait renaître l'idée que cette institution est précieuse et qu'elle doit être défendue, protégée. Il en allait de la survie du groupe qui, dans la foulée, n'était pas épargné non plus. Il s'en suit que, plutôt que de fragiliser le pouvoir traditionnel afin de permettre aux belligérants d'étendre leur pouvoir sur des espaces sans maîtres, les populations locales vont se mobiliser à la fois pour défendre leur territoire et protéger leurs chefs. Le résultat est une sorte de réhabilitation qui permet à de nombreux chefs de se recréer une certaine virginité politique et de se coucher à nouveau dans les draps de la société civile avec laquelle le schisme était déjà consommé.

D'autres chefs ont choisi d'abandonner leurs sujets dans la lutte pour s'allier aux rebelles. Ce faisant, ils ont pris le risque de voir ébranler leur estime vis-à-vis de leurs administrés. Mais leur choix leur a valu une sécurité personnelle et quelques avantages matériels à la condition qu'ils s'impliquent dans des actions visant à implanter le RCD dans leurs entités et lui obtiennent le ralliement de quelques milices y opérant. Ces faveurs ont permis d'attirer quelques autres chefs, mais ont produit peu de résultats quant au ralliement des milices Maï-Maï, à quelques exceptions près.

Ainsi donc, alors que les camps semblaient être théoriquement divers: rebelles, milices, société civile, gouvernement de Kinshasa; la réalité était que les trois derniers camps formaient un bloc commun contre le premier considéré comme envahisseur étranger. Par conséquent, tout chef qui n'avait pas mordu à l'hameçon des rebelles, qu'il soit militant au sein de la société civile, au sein des milices ou ailleurs, était considéré comme allié de Kinshasa. Des positionnements simultanés sur les deux pôles ont cependant été enregistrés.

Aujourd'hui, couverts de manteaux de provenances différentes (gouvernement, société civile, rébellion, Maï-Maï), les divers chefs traditionnels du Sud-Kivu se retrouvent dans les instances étatiques où se discutent les grandes questions en rapport avec l'avenir politique du pays. D'autres attendent patiemment la constitution des futures assemblées

provinciales pour s'y voir incorporés. Tout ceci conforte notre hypothèse de départ qui présentait les chefs traditionnels comme des chefs de manœuvre. Mais cette explication ne serait que partielle si nous ne prenions pas en compte un autre côté des choses. Chefs de manœuvre, les chefs traditionnels le sont. Mais ils sont aussi objets de convoitise dans la mesure où chacune des parties cherche à les voir se liguer à elles pour s'en servir comme ressource de légitimation afin de consolider sa position sur l'échiquier socio-politique ou pour se créer une légitimité traditionnelle. Le RCD qui semblait ne pas le comprendre au début l'a appris trop tard et à ses dépens. De nombreux chefs avaient échappé à sa répression pour soutenir de l'intérieur ou de l'extérieur l'opposition et la lutte armée contre lui.

Cette double position de '*chefs de manœuvre*' et d'*acteurs convoités*' nous conduit à nous convaincre que les chefs locaux ont un rôle central à jouer dans l'avenir politique du pays. Ceci en raison de leur ascendant sur leurs administrés, de l'importance des attributions ou tâches dévolues à eux, de la place qu'ils gardent ou qu'ils ont reconquise après ou du fait de cette guerre, de leur capacité d'adaptation... La manière dont ils répondront aux nouveaux défis qui leur sont posés déterminera le succès et la survie active de cette institution. En effet, les chefs sont invités à prendre conscience que, comme l'Etat, ils doivent s'engager dans une recherche constante de sens. Ceci est d'autant plus évident que certains de ceux qui leur adressent des demandes ont découvert aujourd'hui la possibilité d'accompagner leurs revendications par la solution ultime : les armes.

Rome, juin 2005